

Filières des Energies Renouvelables (EnR)	Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZA ENR) proposées sur Givors – Concertation publique du 7 au 21 octobre 2024
<i>Biomasse (bois énergie uniquement)</i>	Intégralité du territoire communal comme du territoire métropolitain
<i>Solaire en toiture ou ombrières</i>	Intégralité du territoire communal comme du territoire métropolitain
<i>Solaire au sol</i>	Zones urbaines en fond de vallée <b>(Voir zone entourée sur la carte en annexe)</b>
<del><i>Méthanisation (biogaz)</i></del>	Pas de ZA EnR sur le territoire : exclusion des zones protégées au titre de l'environnement + d'une zone de 200 m autour des habitations et des terrains des gens du voyage
<i>Géothermie superficielle (sur nappe et sur sondes) – tous usages</i>	Intégralité du territoire communal, car non concerné par des périmètres de protection des ressources en eau potable
<i>Géothermie superficielle (sur nappe et sur sondes) pour un usage de refroidissement</i>	Intégralité du territoire communal, car non concerné par des secteurs connaissant des problématiques de réchauffement de la nappe alluviale lyonnaise
<del><i>Éolien</i></del>	Pas de ZA EnR sur le territoire : les quelques zones présentant un potentiel éolien moyen ne justifient pas une ZA EnR
<del><i>Hydroélectricité</i></del>	Pas de ZA EnR sur le territoire : nécessité d'une instruction classique des projets hydroélectriques en raison de leurs impacts environnementaux (grandes installations, barrages) ou de leur caractère expérimental (exemple hydroliennes)
<del><i>Géothermie profonde</i></del>	Pas de ZA EnR sur le territoire (pas de potentiel)

**Annexe : plan de localisation de la ZA ENR pour la filière Solaire au sol (zone entourée en noir sur la carte ci-dessous)**

